

ANALYSE DES EXHIBITS.

Exhibits.	Date.	Sujet.
Y2	25 sept. '82.	CONTRAT entre les commissaires du havre et Larkin, Connolly et Cie pour fermer l'ouverture du bassin Louise. (Voir page 79 de la preuve.)
Z2	25 sept. '82.	CONTRAT entre les commissaires du havre et Larkin, Connolly et Cie pour dragage en rapport avec les travaux du havre de Québec. (Voir page 79 de la preuve.)
A3	6 juin '83.	CONTRAT entre les commissaires du havre et Larkin, Connolly et Cie pour la construction d'un mur de quai et d'une entrée au bassin à flot dans le havre de Québec. (Voir page 79 de la preuve.)
B3	23 mai '87.	CONTRAT entre les commissaires du havre et Larkin, Connolly et Cie pour dragage et enlèvement de matériaux du bassin à flot. (Voir page 79 de la preuve.)
C3	7 août '78.	CONTRAT entre les commissaires du havre et Larkin, Connolly et Cie pour la construction d'un bassin de radoub, à la Pointe Lévis. (Voir page 79 de la preuve.)
D3	BALANCE de vérification et état du contrat du bassin d'Esquimalt jusqu'à cette date. (Voir page 79 de la preuve.)
E3	LIVRE DE CAISSE (N° 1) <i>re</i> bassin de radoub de Lévis.
F3	JOURNAL (N° 2) <i>in re</i> bassin de radoub de Lévis.
G3	GRAND LIVRE (N° 1) do do
H3	do (N° 2) do do (Journal personnel de N. K. C.)
I3	JOURNAL (N° 2) do do
J3	do (N° 3) do do
K3	LIVRE DE CAISSE (N° 1) <i>re</i> améliorations du havre de Québec.
L3	do (N° 2) do do
M3	GRAND LIVRE do do
N3	JOURNAL do do
O3	LIVRE DE CAISSE <i>re</i> mur côté sud.
P3	JOURNAL do
Q3	LIVRE DE CAISSE (N° 1) <i>re</i> bassin de radoub d'Esquimalt
R3	JOURNAL (N° 1) do do
S3	do (N° 2) do do
T3	do (N° 3) do do
U3	LIVRE DE CAISSE (N° 2) do do (Pour Exhibits "E3" à "U3," voir page 80 de la preuve.)
V3	16 mai '83.	LETTRE de John Gallagher au secrétaire du ministère des Travaux Publics retirant sa soumission pour le mur de traverse, havre de Québec, à condition qu'on lui rende son dépôt en garantie. (Imprimée à la page 83 de la preuve.)
W3	9 juin '83.	LETTRE du secrétaire du ministère des Travaux Publics au secrétaire de la Commission du havre renvoyant le chèque de \$7,500 déposé en garantie par John Gallagher. (Imprimée à la page 84 de la preuve.)